



Retrouvez nos informations sur notre site :
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

SALAIRE AU MÉRITE : Un projet à côté des enjeux...

Le Président Macron a annoncé vouloir instaurer une rémunération au « mérite » pour les agents de la Fonction Publique. Cette annonce est pour le moins inquiétante.

D'une part la notion de rémunération au « mérite » existe déjà, elle se traduit par l'attribution ou non d'un CIA, par la revalorisation ou non d'une IFSE et par un déroulement de carrière ou non (plan de promotion). Elle se traduit également par les principes de libre administration de l'autorité territoriale qui peut décider ou non de verser une prime type « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat »...

La réalité de ces éléments de rémunération au mérite soulève toujours des problèmes en termes d'arbitraire faute de critères objectifs, transparents et de voies de recours règlementaires. Un problème d'égalité et d'équité se pose en interne mais également entre collectivités territoriales.

Ce projet, plutôt qu'un coup de pouce nécessaire au pouvoir d'achat des agents publics risque de creuser les inégalités et l'arbitraire en territoires.

In fine, ce projet veut faire sauter les statuts de la Fonction Publique, augmenter la part salariale variable donc aléatoire et par répercussion accroître les pressions managériales et politiques auprès des agents.

- La CGT défend la nécessité d'établir des critères objectifs et transparents pour tous les éléments de rémunération. Elle demande également la création de voies de recours.
- La CGT porte de nombreuses propositions pour véritablement répondre aux enjeux salariaux de pouvoir d'achat, de reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté. (cf. Guide des droits et propositions CGT).

FORFAIT MOBILITE DURABLE : Et des transports gratuits ?

Un projet de décret prévoit d'étendre le bénéfice du « forfait mobilités durables » aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui disposent d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail comme dans 43 villes (Dunkerque, Puteaux, Levallois, ...). Ce texte vise à inciter à l'utilisation des mobilités alternatives. Il a reçu un avis unanimement favorable du CSFPT du 24.01.2024.

- **Chiche ! Des collectivités ont développé des transports collectifs gratuits, on s'y met quand dans les Yvelines et ailleurs en Ile de France ?**

MOBILISATION POUR NOS SALAIRES LE 3 FÉVRIER 2024

En interprofessionnel, privé, public, nous appelons à nous mobiliser et à participer à une manifestation le 3 février dans les Yvelines : RdV à 11H samedi 3 février devant la mairie de Poissy.

- Plus d'informations, tract, préavis de grève... sur notre site internet : [Cliquez ici](#).

ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES : Voies de recours

Comme prévu, la campagne d'évaluation professionnelle se déroule jusqu'au 15 mars 2024. Nous rappelons que cet entretien va au-delà d'un échange sur les aspects liés à l'exercice des missions, aux objectifs, aux moyens alloués, aux formations... c'est également l'occasion d'échanger plus largement, notamment sur les éléments de rémunération, de déroulement de carrière et l'organisation de votre temps de travail.

- Vos représentants CGT sont à votre disposition si vous souhaitez en échanger et être soutenue pour une éventuelle contestation de votre évaluation (avant validation, puis par voie hiérarchique, puis si besoin auprès de la CAP (instance des agents titulaires) ou la CCP (instance des agents contractuels).